

LES ARCHIVES FACE AU DÉFI DU NUMÉRIQUE ET DE LA DÉMOCRATISATION

Les GRECs

20/03/2012

Nos archives publiques constituent un patrimoine immense mais que le réseau administratif existant depuis la Révolution française peine encore valoriser. En cause, la dispersion de leur gestion, la pauvreté des moyens, notamment de ceux alloués aux collectivités territoriales, et l'insuffisance de la numérisation.

Télécharger la synthèse :

Le domaine des archives se caractérise par trois traits majeurs. Premièrement, si les archivistes ont pour rôle la valorisation de ce patrimoine, ils administrent également la gestion, la conservation ou la destruction des documents produits par l'Etat ou ses collectivités. Deuxièmement, la gestion des archives publiques est interministérielle mais concerne également les collectivités et les établissements publics. Enfin, les services d'archives décentralisés et centraux constituent un réseau datant de la Révolution française et qui demeure pertinent aujourd'hui.

La gestion des archives publiques fait face à plusieurs défis.

Le premier touche à l'organisation institutionnelle de la gestion des archives. Ainsi, la Direction générale des patrimoines (DGP) du ministère de la Culture n'a pas de prises sur les archives du ministère des Affaires étrangères et européennes ni sur celles du ministère de la Défense, ce dernier disposant même de plus de moyens budgétaires et humains que la DGP. Au-delà de cette répartition irrationnelle des ressources, cela induit des décisions coûteuses avec, en moins de dix ans, la construction de deux dépôts d'archives différents (un pour chacun de ces ministères) à dix kilomètres d'écart pour un total de 420 millions d'euros.

Cette situation est d'autant moins acceptable qu'elle se double d'un désengagement de l'Etat envers les collectivités territoriales, contraintes de gérer ces nouvelles charges sans compensations. Il est nécessaire d'unifier la gestion des archives au sein d'un même service interministériel et de donner aux collectivités les moyens financiers et l'expertise humaine pour gérer cette compétence au niveau local.

Autre défi, intimement lié au premier : celui du statut de l'administration gérant les archives

publiques. Il existe une menace de transfert vers un établissement public, régulièrement ravivée. Or, le principe de gratuité et de libre accès à ces archives, notamment pour la recherche, ne paraît pas compatible avec un tel établissement. De plus, il semble dangereux de laisser à une personne morale la gestion d'archives régaliennes dont certaines sont par nature particulièrement sensibles. La question de la numérisation est un défi central des archives aujourd'hui. L'existence, uniquement numérique, d'un certain nombre d'archives publiques impose la mise en place de mesures spécifiques de conservation, mais aussi un investissement important en matière de plateformes d'archivage électronique, dont le coût d'entretien est plus important que les traditionnelles armoires d'étagères.

Dans cette lignée, la question de la démocratisation de l'accès aux archives est posée par la numérisation, qui en est un vecteur fantastique. Près de 200 millions de documents ont été numérisés en dix ans et deux milliards de pages ont été vues en 2011. Néanmoins, il reste beaucoup à faire, tant sur la diversification des documents numérisés que sur leur référencement ou que sur l'accessibilité en web 2.0. Enfin, ici encore, il apparaît nécessaire d'unifier l'ensemble des fonds numérisés sur une même plateforme à partir d'un site internet unique.

Nos services d'archives disposent d'un patrimoine inestimable, moderniser leur accessibilité et rationaliser leur fonctionnement doivent être les axes de travail pour les prochaines années.